PHOTO



ASSOCIATION ESPACE FONTAINE AEF

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 (Association sur les quartiers Delacroix, la Fontaine Ste Geneviève et la Pépinière)

- 05, rue de la briqueterie, Z.I Louvres, rond-point, 95380 Louvres.
 - 🛚 David, Professeur de danse : 06.28.98.92.72
 - @: karine.hamelin@gmail.com

Inscription annuelle aux initiations + adhésion à l'Association de 20 €								
INITIATIONS		Inscription ndividuelle	Réductions					
Yoga Enfants		180 €						
House dance		180 €						
Multi fit		180 €		-50 € sur le 2 ^{ème} cours sous réserve de place				
Bachata		160 €		-50 € sur le 2 ^{ème} cours sous réserve de place				
Step		200 €		-50 € sur le 2 ^{ème} cours sous réserve de place				
Hip-Hop		160 €						
Break dance		160 €		-50 € sur le 2 ^{ème} membre de la même famille pour cette activité				
Open Training, Break fit, Accès studio		40 €						

Pour des raisons de sécurité merci de transmettre obligatoirement:

☐ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique

La photocopie de l'assurance responsabilité civile.

☐ La photocopie de l'assurance scolaire ou

de la Danse (valable 3 ans),				
☐ Le droit à l'image signé,				
☐ Le règlement intérieur signé.				
<u>Paiement :</u>				
Par CHEQUE à l'ordre de « Association Espace Fontaine »,				
d'un montant de :				
ou en ESPECES d'un montant de :				

Date d'inscrip	otion:/	/
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1.		
2.		
3.		
4.		
Adresse :		
Code Postal :Vi	ille :	
Tél. Adhérent :	Tél. Père :	
Γél. Mère :	Tél. Tuteur :.	
Personne(s) autorisée(s)	à venir chercher l'enfa	nt
(avec pièce d'identité) :		
M/Mme	Tél : .	
M/Mme	Tél : .	
M/Mme	Tél : .	
I	LE DROIT A L'IMAGE	
Le droit à l'image est le	droit de toute personne	e physique de dispose
de son image. Il permet	à une personne de s'o	opposer à l'utilisation
commerciale ou non, de	cette dernière, au non	n du respect de la vi
privée. Avant toute diffusion pul	olique ou privée d'une p	ohotographie ou vidéo
par voie de presse ou autr		•
doit obtenir l'autorisation	de diffusion de la pers	onne concernée.
Je soussigné M/Mme		
Autorise que :		soit photographié

Signature:

et/ou filmé, dans le cadre de l'initiation danse ou des animations

organisées par l'Association Espace Fontaine.

AUTORISATION DE SOINS MEDICAUX

1/ En cas d'urgence:

*	Personnel	é Is	contacte	* **	TOIIS.

-M/MmeTél. portable :
Tél. domicile :Tél. travail :
-M/MmeTél. portable :
Tél. domicile :Tél. travail :
* Pour les ENFANTS :
2/ ALLERGIES à signaler ?
* Merci de Préciser la conduite à tenir ?
3/ Autres difficultés de santé à signaler ?
4/ Informations complémentaires : L'Adhérent porte-t-il ?
□ DES LENTILLES □ DES LUNETTES (prévoir un étui au nom de l'enfant),
□ DES PROTHESES AUDITIVES (prévoir un étui au nom de l'enfant),
□ UN APPAREIL DENTAIRE.
NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT (Facultatif):
AUTRES RECOMMANDATIONS :
3/ Autorisation de soins médicaux :
Je soussigné M/Mme
Responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés

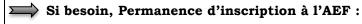
Responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de l'AEF à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Signature:

IMPORTANT:

Le certificat de <u>non contre-indication à la pratique de la Danse ou multi-sports</u> est <u>obligatoire</u>. Pour sa sécurité, si l'inscrit ne fournit pas une copie de ce document (valable 3 ans), l'accès aux initiations lui sera refusé.

Merci de ramener le dossier complété et signé.



- le samedi 16 sept 23 de 14h à 17h (dernier délais)

REGLEMENT INTERIEUR

Ce présent règlement intérieur, voté par le Conseil d'Administration, s'applique à tous dans l'intérêt commun. Il a été porté à la connaissance de tous les membres lors de leurs adhésions. Ainsi, l'adhésion à l'Association Espace Fontaine (AEF) implique l'acceptation sous toutes ses formes du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner les sanctions décrites ci-dessous.

Principes généraux:

- Respect des principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse, incompatible avec toute propagande.
- Devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et de ses convictions.
- Garanties de protection contre toutes agressions physiques ou morales: Exclusion de la violence sous toutes ses formes.

Le montant des cotisations a été arrêté à la somme de :

• 20 € obligatoire pour l'adhésion à l'Association

- Aucune inscription aux initiations n'est possible sans l'adhésion obligatoire à l'Association (pour les personnes concernées).
- Des workshops (stages) payants seront proposés régulièrement, tout au long de l'année. Afin d'y participer il faut être Adhérent de l'Association.

Condition d'accès au local:

- L'accès au local est réservé aux Adhérents de l'AEF sous le contrôle d'un responsable préalablement désigné.
- L'accès est réservé aux seuls Adhérents. Ils ne peuvent, sauf réunion exceptionnelle, amener des invités sauf si cela est précisé.
- Pour les mineurs, l'accès au local est subordonné à l'accord écrit des parents.
- Pour veiller au bon fonctionnement de l'initiation, il est indispensable que l'enfant arrive 5 minutes avant et que son accompagnant vienne le chercher 5 minutes avant la fin de l'initiation. Merci à l'accompagnant de se présenter à la porte du local.
- Pour le bon déroulement des initiations et pour ne pas perturber les enfants, la présence des parents pendant les cours est fortement déconseillée.
- L'introduction des animaux dans ce local est interdite.

Le responsable du local se réserve le droit d'interdire l'accès à tout adhèrent dont le comportement serait jugé incorrect.

Horaires:

Les horaires d'ouverture du local seront affichés sur un panneau prévu à cet effet.

Des horaires pourront être définis en fonction de circonstances exceptionnelles.

Utilisation du local:

En application des lois et règlements en vigueur, il est strictement interdit de :

- Fumer.
- Consommer de l'alcool,
- Introduire des objets dangereux (tout type d'armes, des catégories A à D).

Tout acte de violence est proscrit. Chacun se doit de respecter les autres Adhérents et de manifester dans l'enceinte du local une attitude digne, s'interdisant tout propos et tout comportement diffamatoire ou injurieux.

Les Adhérents doivent veiller à la propreté du local et assurer à ses prochains utilisateurs une hygiène semblable à celle dont ils ont bénéficié.

Les dégradations du local, lorsqu'elles pourront être imputées à un adhèrent, feront l'objet de sanctions voir de réparations pécuniaires.

L'AEF décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur du local

Il appartient donc à chaque membre de prendre les précautions d'usage et il est fortement recommandé de ne pas introduire d'objets précieux.

Conditions d'utilisation des équipements :

L'accès au local garantit également l'accès à tous les équipements contenus à l'intérieur. L'utilisation des divers équipements étant garantie à tous les membres, elle doit répondre à l'esprit de l'AEF, c'est-à-dire rester mesurée et s'inscrire dans une attitude respectueuse des autres et du matériel.

L'accès à la cuisine est soumis à l'approbation du responsable du local.

Il est fortement recommandé de s'assurer de l'accord du responsable du local ou du Président de l'AEF avant d'introduire un équipement personnel de quelque nature qu'il soit, conformément aux règles d'utilisation du local.

Les vols et autres dégradations volontaires du matériel mis à la disposition des Adhérents exposent leurs auteurs à des sanctions.

Conditions d'accueil:

Nous vous demandons de :

- Venir en tenue directement,
- Prévoir un sac individuel,
- > Baskets et Talons de rechange sont nécessaires pour les initiations,
- L'accès aux vestiaires et l'accès aux toilettes sont restreints.

Il est demandé à chacun de prendre ses responsabilités quant au **respect des mesures d'hygiène**. Les locaux sont désinfectés de manière régulière.

L'inscription aux initiations engage l'Adhérent à **être présent régulièrement aux initiations et aux spectacles**. Trop d'absence nuisent au bon déroulement général. Ainsi, une exclusion sera envisagée en cas d'absence trop nombreuses.

Sorties:

L'Association Espace Fontaine, pourra organiser des sorties gratuites ou avec participation. Sa responsabilité se limite à l'organisation des sorties

Chaque Adhèrent participant à ces sorties le fera sous sa seule responsabilité.

L'AEF ne pourra être tenue pour responsable de l'annulation d'une sortie pour quelque motif que ce soit (manque de participant, en cas de force majeure...).

Sanctions:

Au cas où des nuisances volontaires, tel que le vol, la dégradation ou les actes de violence, seraient constatées, les responsables des locaux s'octroient le droit d'exclure momentanément leurs auteurs. Par la suite, et selon la nature et la gravité du fait, le contrevenant s'expose à .

- Une exclusion temporaire de l'Association pour une durée qui sera déterminée par le Conseil d'Administration,
- Une radiation définitive de l'Association,
- Des poursuites pénales.

Nom at Dránam da 174 dhárant .

Les décisions seront prises par le Conseil d'Administration par la voie du vote après avoir pris connaissance du rapport établi par les responsables.

Assurance:

Notre Association est couverte dans le cadre des activités organisées par l'AEF et dans ses locaux.

Le Bureau de l'AEF,

Association Espace Fontaine

Rond-point de la Briquetterie 95380 LOUVRES N° SIRET : 478 119 233 0011 Association loi 1901

Le <u>présent Règlement Intérieur est à signer</u> et à retourner à l'Association lors de l'adhésion (Il vous sera renvoyé sur demande par mail).

Je certifie avoir pris connaissance et accepte toutes les clauses du règlement intérieur de l'AEF, lors de l'adhésion.